



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-04-2026 /

Dossier complet le : 03-06-2026 /

N° d'enregistrement : 016755/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un giratoire sur la commune de Saint-Mars-du-Desert.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Raison sociale

Conseil Departemental 44

N° SIRET

22440002800011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Le Denmat

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'étude s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire situé sur la commune de Saint-Mars-du-Desert, au nord du département de Loire-Atlantique. Le giratoire sera constitué de 4 branches dont 2 en création. La branche ouest du giratoire sera constituée d'une chaussée de 2 x 2,50m et la branche est du giratoire d'une chaussée de 2 x 3m, bordée toutes les deux d'un accotement d'une largeur de 1,75 m. Les eaux pluviales issues de la plateforme routière seront dirigées vers des fosses et seront raccordées au bassin de stockage situé au sud-ouest du giratoire. La voie nouvelle s'inscrit sur des parcelles agricoles. Ces dernières devront faire l'objet d'une procédure de transfert de propriété préalablement au lancement des travaux. Le projet routier est bordé de haies multi-strates, qui seront impactées : destruction de 250 ml de haies bocagères. Le projet étant d'ampleur très limitée, il n'a pas donné lieu à l'étude de solutions alternatives.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Saint-Mars-du-Desert est située au nord du département de Loire-Atlantique. Elle est traversée par la route départementale 178, axe majeur du réseau routier reliant Nantes à Chateaubriant. Cet itinéraire, inscrit au Schéma Directeur des mobilités d'octobre 2024 en tant que Route Principale de catégorie 1, est très circulée. Afin de sécuriser la RD 178 et de la relier à la RD 31 vers Ligné, un giratoire sur la RD 178 est envisagé. Ce giratoire faisait partie intégrante du projet de liaison Carquefou - Nort-sur-Erdre qui a fait l'objet d'une DUP datant du 28/12/2011. Toutefois, les autorisations obtenues ne prenaient pas en compte les dernières évolutions réglementaires en matière de préservation des zones humides et d'interdictions de destruction des espèces protégées. Cet aménagement vise à sécuriser les échanges entre la RD 178 et la RD 31 et le réseau local sur le secteur ainsi qu'à participer à l'apaisement de la circulation dans le hameau de "La Galochette".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier du giratoire se déroulera sur une durée de 8 mois en 1 phase : 1 mois de préparation de chantier, 7 mois de chantier. Les principaux travaux sont le dégagement des emprises (défrichage et fauchage), les terrassements par apport de remblais et export de déblais et la mise en œuvre de matériaux bitumineux. Les travaux consisteront en des terrassements sur environ 8 200 m² pour implanter les deux nouvelles branches et le bassin de rétention des eaux de chaussée. Pendant le déroulement des travaux, les entreprises s'engageront à respecter la réglementation en vigueur concernant le stockage, la récupération et l'élimination des huiles des engins de chantier et des divers produits dangereux. Des ouvrages de stockage temporaire seront mis en place avant les travaux de terrassement afin de permettre la rétention des eaux de ruissellement chargées en matières en suspension.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le giratoire permettra aux usagers de rejoindre Ligne par la RD 31 et d'intégrer des aménagements cyclables sur les tronçons des RD 178 et RD 31 en agglomération. La voirie et les abords seront entretenus par le conseil départemental. Le giratoire et ses abords ne seront pas éclairés afin de ne pas perturber la faune nocturne dans ses activités.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

la nomenclature IOTA 3.3.1.0 « assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ». La constitution d'un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette du projet Surface artificialisee - Destruction des habitats de la faune protegee (amphibien) Destruction des habitats de la faune protegee (avifaune) lineaire de haie detruites caracteristique du bassin caracteristique du bassin	(9700, m²) (2700, m²) (320 , m²) (700, m²) (250, ml) (780, m²) (450, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (2019) - Zone A. Le projet fait l'objet d'un emplacement reserve au benefice du Departement de Loire-Atlantique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF de type I ou II n'est présente sur l'aire d'étude immédiate. En revanche, 5 ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II sont présentes dans l'aire d'étude éloignée (< à 5km).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection réglementaire n'est présent dans les aires d'étude éloignée et immédiate. En revanche, un site concerné par un APPB et une RNR est présent à environ 6 km de l'aire d'étude rapprochée : APPB de la Tourbière de Logne et la RNR de la Tourbière de Logne
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Des inventaires flore et zones humides ont été menés en 2024-2025. Une zone humide est présente sur le site d'étude. L'impact du projet sur la zone humide est estimé à 5 894 m².
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet intercepte ponctuellement (entre La Banque et La Gree et au Sud de La Galochette) le périmètre de protection rapprochée n°2 de ce captage de la Janvraie
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux sites Natura 2000 ZSC sont presents dans la zone d'etude: - la Directive Habitats (ZSC les marais de l'Erdre) : distance 13 m - la Directive Oiseaux (ZPS les marais de l'Erdre. : distance : 13 m Deux ENS sont presents dans l'aire d'etude eloignee du proje: un ENS a 1,8 km et l'autre a 2,3 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Deblais sur les branches est et ouest = 5 300 m3 Remblais sur les branches est et ouest = 105 m3
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Materiaux de carriere pour la realisation de la couche de forme et de la chaussee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	En adéquation avec les ressources disponibles : l'alimentation en électricité et le raccordement aux réseaux d'assainissement des voiries attenantes seront possibles à partir du hameau du "Grand Patis".
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une zone humide sera détruite et des habitats d'espèces protégées seront détruits
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	il subsiste un impact sur les habitats des espèces: - environ 1 020 m ² d'habitats favorables à la faune protégée qui seront détruits (environ 700 m ² de milieux de reproduction pour l'avifaune des milieux boisés et 320 m ² de milieux de reproduction des amphibiens), ainsi que 250 ml de haies bocagères qui seront détruites
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'artificialisation générée par le projet, estimée à 7 700 m ² (branches Est et Ouest), reste modérée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux : travaux de jour, travaux de nuit proscrits, limitation des rotations des camions par reutilisation au maximum des matériaux sur site. En phase exploitation : le projet n'induit pas de nouveaux trafics sur le secteur concerné
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	le trafic attendu sur le barreau Est est estimé à environ 1700 veh/jr en TMJA. le barreau ouest supportera quelques centaines de véhicules jour tout au plus.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Absence d'habitat situé à proximité du projet de giratoire
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'aménagement ne sera pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Plusieurs incidences prévisibles : - Environ 1 020 m² d'habitats favorables à la faune protégée qui seront détruits (environ 700 m² de milieux de reproduction pour l'avifaune des milieux boisés et 320 m² de milieux de reproduction des amphibiens) ; - perturbation temporaire de la faune protégée en phase travaux ; - destruction d'une zone humide de 5 894 m², soit 0,6 ha .

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- ME1 : réduction de la surface du projet au strict nécessaire (diminution de la largeur de la chaussée) et évitement de haies existantes - ME2 et ME3 : mise en défens des arbres remarquables - ME4 : Mise en défens des milieux sensibles non impactés - MR1 : adaptation du calendrier des travaux en fonction des cycles biologiques des espèces (élagage hors période de nidification de l'avifaune, fauchage et débroussaillage hors période sensible pour la faune...) - MR2 : dispositif pour empêcher le retour des espèces à enjeux : clôture petite faune, environ 700 ml - MR3 : dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : 6 EVEC dont 3 avec des risques de dispersion - MR4 : dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et limitant leur installation (fauche tardive, clôture petite faune et élagage préventif) - mesures complémentaires à MR1 et MR2 - MR5 : fauchage « sympa » pour la petite faune : fauchage en bande du nord vers le sud - MR6 : élagages préventifs des arbres : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars - MR7 : dispositif de prévention et traitement des pollutions accidentelles : gestion de la base vie et de l'assainissement provisoire en phase travaux - MA1 : suivi par un coordinateur environnement - MA2 : aménagements ponctuels favorables à la faune : gîte pour les reptiles et les petits mammifères (tas de branches avec ou sans feuilles mortes) - MC : compensation de la destruction de ZH (surface + fonctionnalités) + habitats espèces protégées : en cours de recherche de parcelle. Les mesures retenues seront présentées dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui sera établi.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet presente des impacts d'ampleur moderee sur son environnement. Il necessitera la mise en oeuvre des mesures d'evitement, reduction et de compensation classiques. Ces dernieres donneront lieu a l'etablissement d'un dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau et d'un dossier de demande de derogation especes protegees qui seront communiquees aux services de l'Etat. En consequence, il n'apparait pas necessaire de realiser une evaluation environnementale car l'etude d'impact qui serait produite dans ce cadre n'apportera pas d'elements supplementaires par rapport a ceux qui seront indiques dans les dossiers de derogation especes protegees et loi-sur-l'eau

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DAVID

Prénom Jean-Pierre

Qualité du signataire chef du service Etudes

À nantes

Fait le 14-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)